

Revalorisations Ségur en Ehpad privés non lucratifs: le ministère un peu plus clair

Article 22/04/2021

Dans une nouvelle réponse à Gerontonews, le cabinet de Brigitte Bourguignon explique qu'à la suite d'un différentiel de montée en charge de la mesure Ségur, certains Ehpad privés à but non lucratif pourront avoir un déficit, pour l'exercice 2020, sur les sections soins et dépendance. Déficit qui sera quoiqu'il arrive comblé avec les crédits délégués par la prochaine circulaire budgétaire, attendue en mai.

Cette petite explication de texte du cabinet de la ministre déléguée à l'autonomie rassurera-t-elle les gestionnaires?

Calculant "un écart moyen défavorable de 26%" entre les crédits Ségur versés aux Ehpad pour revaloriser les métiers et les "besoins réels" des structures, des fédérations représentant le champ privé non lucratif <u>ont écrit au ministre des solidarités et de la santé le 11 mars</u> pour le voir expliqué, et, surtout, comblé.

Il s'agissait de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratif (Fehap), de la Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), de l'organisation d'employeurs associatifs Nexem, de la Croix-Rouge française et de la Mutualité française.

Début avril, Olivier Véran et sa ministre déléguée à l'autonomie, Brigitte Bourguignon, <u>se sont voulus rassurants</u> <u>dans un courrier envoyé "à toutes les fédérations des Ehpad</u>", mais certains points restaient flous, avait fait remarquer la Fnaqpa.

Interrogé par Gerontonews, le cabinet de la ministre a plus précisément répondu ce 22 avril que le courrier était destiné aux fédérations du secteur privé non lucratif, suite à leur courrier du 11 mars.

S'agissant du coût de la revalorisation Ségur, il avait expliqué dans sa réponse aux fédérations que "l'Ondam [objectif national des dépenses d'assurance maladie]/OGD[objectif global des dépenses] 2021 permettra à la fois de financer le montant de la mesure socle en 2021 et le rattrapage au titre de la montée en charge 2020 plus rapide que prévue initialement".

Le cabinet a confirmé à Gerontonews qu'il ne s'agissait pas d'allouer de nouveaux crédits.

"Ces financements sont déjà compris dans l'Ondam médico-social 2021. Ils seront alloués aux Ehpad concernés" dans le cadre de la prochaine campagne budgétaire médico-sociale "qui devrait débuter courant mai", a-t-il précisé.

La Fnaqpa avait rapporté que certaines ARS [agences régionales de santé] allaient "essayer de pister les sommes versées et de reprendre le 'trop-versé' à certains établissements pour le reverser à d'autres".

Le cabinet de Brigitte Bourguignon a de son côté assuré qu'"il n'y a pas eu de 'trop-versé'" et qu'"il n'y aura donc pas de récupération". Il répète que "les rattrapages sur 2021 seront entièrement financés sur des crédits délégués aux ARS au titre de la campagne budgétaire 2021".

Enfin, dans son courrier, le ministère a encouragé les établissements à "privilégier la couverture des besoins réels de financement de la section 'hébergement', en imputant prioritairement la différence de crédits au titre des emplois permanents sur la section 'soins'" afin de "ne pas augmenter le reste à charge des résidents".

Explication de texte par le cabinet de Brigitte Bourguignon: "Il s'agit ici de ne pas générer un déficit comptable sur la section hébergement qui résulterait d'une insuffisance de crédits sur l'exercice 2020".

Dit plus clairement, "un éventuel déficit du fait d'un manque de crédits Ségur sera ainsi imputé sur les sections soins et dépendance mais sera sans conséquence sur les tarifs applicables aux résidents", sachant, à nouveau, que "les crédits supplémentaires attribués en 2021 viendront compenser ce déficit".

cbe/ab

Claire Beziau